



Pour le compte de



**GRENOBLE - ALPES  
MÉTROPOLITAIN**

Contrat 0494136 / 21

Adresse desservie  
MOUMM ABONNE TYPE  
RUE DE LA LIBERTE  
38180 SEYSSINS

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE**  
[www.eauxdegrenoblealpes.fr](http://www.eauxdegrenoblealpes.fr)

**Nous contacter**

04 57 38 47 95

Espace Abonnés sur notre site internet

**Courriers**

SPL Eaux de Grenoble Alpes

6, rue Colonel Dumont CS 80138

38003 Grenoble Cedex 1

**Accueil**

16 rue Roger Barbe 38170 Seyssinet Pariset

Lundi au jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h30. Vendredi 8h30-11h30

MOUMM ABONNE TYPE  
RUE DE LA LIBERTE  
38180 SEYSSINS

facture individuelle n° 102699170 du 1er février 2019

**Message(s)**

Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	€ TTC
Production et distribution de l'eau potable		140,07
Collecte et traitement des eaux usées		163,85
Organismes publics		53,98
<b>Total</b>		<b>357,90</b>

**NET A PAYER**

**357,90**

Prix au litre : 0,00274 € TTC (hors parts fixes)

Montant total des parts fixes : 28,80 € TTC

**Facture à régler au plus tard le**

Règlement sans escompte

**Modalités de paiement à votre disposition au verso du TIP SEPA**

« Tout retard de paiement expose à des pénalités au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'au versement, pour les abonnés concernés, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros selon le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 »

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]  
ICS : FR80ZZZ455343  
RUM : TIPO0158100000004941360102699170

MOUMM ABONNE TYPE  
RUE DE LA LIBERTE  
38180 SEYSSINS

Montant : 357,90 €

Date, lieu et signature

**TIP SEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

**Eaux de Grenoble Alpes**  
87077 LIMOGES CEDEX 9

000304941369 ABONNE TYPE

001581004105 98000000004941360102699170944151

35790

Détail de votre facture

Volume à facturer

120

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Part fixe - Métropole - DIAMETRE 15	du 01/01/19 au 31/12/19	2	10,000000	20,00	5,50	21,10
Consommation - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,880800	105,70	5,50	111,51
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,058900	7,07	5,50	7,46

Sous-total

132,77

140,07

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Part fixe - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19	2	3,500000	7,00	10,00	7,70
Consommation assainissement collectif - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19	120	1,182900	141,95	10,00	156,15

Sous-total

148,95

163,85

ORGANISMES PUBLICS

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau		120	0,270000	32,40	5,50	34,18
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau		120	0,150000	18,00	10,00	19,80

Sous-total

50,40

53,98

Total général hors taxes	332,12 €
Montant TVA 5,50 % acquittée sur les débits	9,08 € pour un total HT de 165,17 €
Montant TVA 10,00 % acquittée sur les débits	16,70 € pour un total HT de 166,95 €
<b>Total général TTC</b>	<b>357,90 €</b>

NET A PAYER

357,90

N° TVA intracommunautaire : FR3Q213804867  
ICS : FR80ZZ465343

Explications

**PART(S) FIXE(S) :**  
Redevance(s) de frais et/ou d'abonnement(s) et/ou de location et entretien compteur.  
**EAU POTABLE :**  
Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.  
**EAUX USEES :**  
Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement en station d'épuration.

**SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES :**  
Société Publique Locale, opérateur 100% public de tout ou partie du service de l'eau.  
**GRENOBLE-ALPES METROPOLE :**  
Collectivité territoriale organisatrice, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain.  
**REDEVANCE PRELEVEMENT :**  
Redevance collectée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), établissement public

d'Etat, qui aide financièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.  
**LUTTE CONTRE LA POLLUTION et MODERNISATION DES RESEAUX :**  
Redevances collectées par l'Agence de l'Eau RMC pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

**VOIES DE RECOURS :**  
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € et le tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.

Modalités de paiement

- Mensualisation ou prélèvement simple. Demandez-nous un mandat SEPA !
- Carte Bancaire en ligne sur [www.eauxdegrenoblealpes.fr](http://www.eauxdegrenoblealpes.fr)
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois
- Chèque libellé à Eaux de Grenoble Alpes et joint au TIP non signé
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR76 1382 5002 0008 0080 5233 944
- Espèces sans frais à La Poste à l'aide du code barre ci-dessous



TREP8049413601026991700003579040